

N° 2774

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

ONZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 30 novembre 2000.

RAPPORT

DÉPOSÉ

en application de l'article 16 du Règlement

PAR LA COMMISSION SPÉCIALE CHARGÉE
DE VÉRIFIER ET D'APURER LES COMPTES ⁽¹⁾,

sur les comptes de l'Assemblée nationale de l'exercice 1999,

ET PRÉSENTÉ

PAR M. DIDIER MATHUS

Député.

Parlement.

(1) *La commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes est composée de :*
MM. Didier Mathus, *président* ; MM Jean-Pierre Foucher, Jean Rigal, *vice-présidents* ;
Mme Monique Denise, M. Henri de Gastines, *secrétaires* ; MM. Didier Chouat, Charles
de Courson, Jacky Darne, Arthur Dehaine, Francis Delattre, François Dosé, Jean-Louis
Dumont, Daniel Feurtet, Jean-Yves Gateaud et Robert Pandraud.

S O M M A I R E

Introduction	5
I. L'exécution du budget de 1999	7
A – La section d'investissement.....	7
B – La section de fonctionnement	8
C – Les recettes propres.....	13
II. Le compte de résultat	13
III. Le bilan	15
A – Les éléments de l'actif.....	15
B – Les éléments du passif	17
IV. Les comptabilités annexes	18
V. Les représentants au Parlement Européen	26
Examen en Commission	27



ANNEXE :

LES DÉPENSES D'INFORMATIQUE, DE BUREAUTIQUE ET D'INFORMATION MULTIMÉDIA EN 1999

I. La sensible progression des dépenses d'informatique et de bureautique	29
II. La montée en puissance des dépenses réalisées au titre de l'information multimédia	32

Mesdames,

Messieurs,

Pour la septième année consécutive, l'Assemblée nationale rend compte des conditions dans lesquelles son budget a été exécuté, confirmant ainsi que l'autonomie financière ne signifie pas pour elle l'opacité.

La clôture des comptes de l'exercice 1999 fait apparaître que les charges totales de l'Assemblée nationale se sont accrues de 2,58% cependant que la progression des seules charges nettes (recettes déduites) est de 4,80%.



Le présent rapport prolonge l'effort de transparence accompli par le rapport relatif aux comptes de l'exercice 1998. Il comporte de nouveau, outre la présentation habituelle de l'exécution du budget de l'exercice clos, une annexe thématique analysant un domaine particulier de la gestion des crédits.

Le domaine retenu cette année par la Commission est celui des dépenses d'informatique, de bureautique et d'information multimédia réalisées par l'Assemblée nationale en 1999.

BUDGET DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
(TABLEAU SYNTHÉTIQUE)

	Réalisé	Budget 1999		Réalisé	Solde	Variations 1999/1998	
	1998	initial	rectifié	1999		1999	Δ absolu
A - SECTION DE FONCTIONNEMENT							
1 - Charges	2 713 600 539	2 715 350 500	2 788 850 500	2 742 518 103	46 332 397	28 917 564	1,07%
60 Achats de biens et fournitures	39 596 102	42 481 000	42 481 000	39 137 541	3 343 459	-458 561	-1,16%
61-62 Services extérieurs	243 807 151	238 750 000	248 750 000	249 181 495	-431 495	5 374 344	2,20%
63 Impôts et taxes	18 829 055	17 586 500	17 586 500	18 753 982	-1 167 482	-75 073	-0,40%
64 Charges de personnel	913 052 547	868 073 000	929 073 000	914 310 610	14 762 390	1 258 063	0,14%
dont							
<i>Charges de rémunération</i>	<i>699 212 786</i>	<i>651 708 000</i>	<i>712 708 000</i>	<i>703 392 085</i>	<i>9 315 915</i>	<i>4 179 299</i>	<i>0,60%</i>
<i>Charges sociales et diverses</i>	<i>213 839 761</i>	<i>216 365 000</i>	<i>216 365 000</i>	<i>210 918 526</i>	<i>5 446 474</i>	<i>-2 921 236</i>	<i>-1,37%</i>
65 Charges parlementaires	1 494 868 277	1 529 220 000	1 531 720 000	1 514 266 863	17 453 137	19 398 587	1,30%
dont							
<i>Indemnités parlementaires</i>	<i>293 702 680</i>	<i>298 238 000</i>	<i>298 238 000</i>	<i>298 486 581</i>	<i>-248 581</i>	<i>4 783 901</i>	<i>1,63%</i>
<i>Charges sociales</i>	<i>371 036 898</i>	<i>380 316 000</i>	<i>380 316 000</i>	<i>372 830 118</i>	<i>7 485 882</i>	<i>1 793 220</i>	<i>0,48%</i>
<i>Secrétariat parlementaire</i>	<i>744 939 686</i>	<i>757 510 000</i>	<i>760 010 000</i>	<i>759 261 129</i>	<i>748 871</i>	<i>14 321 443</i>	<i>1,92%</i>
<i>Voyages et déplacements</i>	<i>22 880 069</i>	<i>24 250 000</i>	<i>24 250 000</i>	<i>24 038 665</i>	<i>211 335</i>	<i>1 158 596</i>	<i>5,06%</i>
<i>Charges de représentation</i>	<i>23 946 274</i>	<i>30 815 000</i>	<i>30 815 000</i>	<i>27 522 808</i>	<i>3 292 192</i>	<i>3 576 535</i>	<i>14,94%</i>
<i>Autres charges</i>	<i>38 362 670</i>	<i>38 091 000</i>	<i>38 091 000</i>	<i>32 127 562</i>	<i>5 963 438</i>	<i>-6 235 108</i>	<i>-16,25%</i>
67-69 Charges exceptionnelles et imprévues	3 447 407	19 240 000	19 240 000	6 867 612	12 372 388	3 420 205	99,21%
2 - Recettes propres	110 660 348	15 557 000	15 557 000	51 648 842	36 091 842	-59 011 506	-53,33%
B - SECTION D'INVESTISSEMENT	186 506 645	150 128 000	150 128 000	232 349 094	-82 221 094	45 842 448	24,58%
C - CHARGES TOTALES (A1+B)	2 900 107 184	2 865 478 500	2 938 978 500	2 974 867 197	-35 888 697	74 760 013	2,58%
D - CHARGES NETTES TOTALES (C-A2)	2 789 446 836	2 849 921 500	2 923 421 500	2 923 218 355	203 145	133 771 519	4,80%

I - L'EXÉCUTION DU BUDGET DE 1999

La dotation inscrite au budget général de l'Etat pour couvrir les besoins de l'Assemblée nationale en 1999 s'élevait à 2.849,9 millions de francs. Par ailleurs, 15,5 millions de francs de recettes propres diverses étaient attendus.

Au total, l'Assemblée nationale pouvait donc compter sur 2.865,4 millions de francs pour couvrir l'ensemble de ses dépenses réparties en :

- 150,1 millions de francs de crédits d'investissement (soit 5,2%),
- 2.715,3 millions de francs de crédits de fonctionnement (soit 94,8%),

La clôture des comptes fait apparaître que les charges nettes totales de l'Assemblée ont augmenté par rapport à 1998 de 133,8 millions de francs pour atteindre 2.923,2 millions de francs (soit + 4,8%), après l'apport d'une dotation complémentaire de l'Etat de 73,5 millions de francs et d'un prélèvement de 30 millions de francs sur les excédents des exercices antérieurs.

L'exécution du budget se traduit donc par un solde positif de 0,2 million de francs (2.849,9 millions de francs + 73,5 millions de francs – 2.923,2 millions de francs), compte tenu de la dotation complémentaire et du prélèvement susmentionnés.

Ce solde résulte d'un excédent sur le budget de fonctionnement (+ 46,3 millions de francs) et d'un dépassement constaté sur les prévisions de recettes (+ 36,1 millions de francs) tandis qu'au contraire, le budget de d'investissement présente un déficit important (- 82,2 millions de francs).

A - La section d'investissement

Le budget d'investissement s'élevait à 150,1 millions de francs), correspondant à une augmentation de 19,7% par rapport à celui de

1998 (125,4 millions de francs). Les dépenses se sont élevées à 232,3 millions de francs.

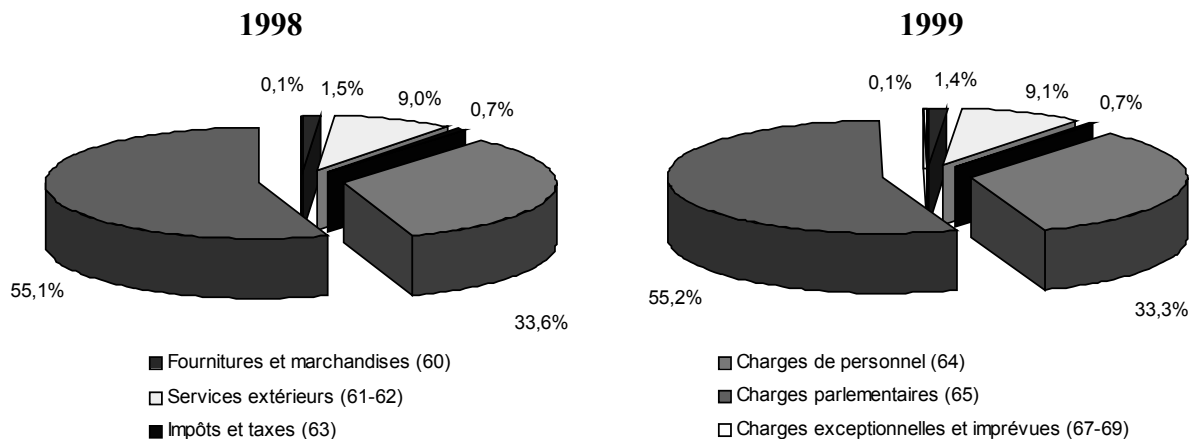
Les principales opérations d'investissement ont concerné la poursuite et l'achèvement des travaux de rénovation et de mise en sécurité de l'Hôtel de Lassay, la réalisation de la première phase du schéma directeur technique tous fluides (raccordement électrique et climatique de l'Hôtel de Lassay), la restauration des peintures du Salon de la Paix, le réaménagement des locaux de la reprographie et du Compte-rendu analytique, la rénovation de la salle Victor Hugo et des locaux de la division des Transports, la poursuite du câblage informatique et téléphonique de l'immeuble du 101 rue de l'Université, ainsi que la fin des travaux de mise en place du nodal et des têtes de réseau destinés à la chaîne « Canal Assemblées ».

B - La section de fonctionnement

A la différence de l'exercice 1998 au cours duquel elles avaient connu une forte augmentation (+ 6,3%) à 2.713,6 millions de francs, les dépenses de fonctionnement de 1999 ne progressent que de 1,07% à 2.742,5 millions de francs.

La répartition des dépenses de fonctionnement par grandes catégories est indiquée par le graphique ci-après. On notera, comme à l'accoutumée, le poids des charges parlementaires (55,2% des dépenses de fonctionnement en 1999) et des dépenses de personnel (33,3%). Les autres dépenses de fonctionnement représentent un peu plus de 10% du total.

STRUCTURE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



Ceci illustre l'une des caractéristiques principales du budget de l'Assemblée nationale, à savoir que plus des quatre-cinquièmes de celui-ci sont des dépenses de rémunérations et de charges sociales directement influencées par l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique, évolution sur laquelle l'Assemblée nationale n'a aucune maîtrise.

Les **charges parlementaires** s'élèvent à 1.514,3 millions de francs (+ 1,3%). Les *indemnités parlementaires* sont en légère hausse à 298,5 millions de francs (+ 1,6%), compte tenu de la suppression de la mise sous condition de ressources du versement des prestations familiales, tandis que les *charges de sécurité sociale et de prévoyance* sont stables à 372,8 millions de francs (+ 0,5%). En diminution en 1998, la *contribution aux frais de secrétariat parlementaire* enregistre une augmentation de 1,9% qui tient compte d'une réforme des crédits alloués aux groupes afin de leur assurer des moyens plus satisfaisants. Les *missions et déplacements*, les *charges de représentation* et les *autres charges parlementaires* sont globalement en diminution pour la seconde année consécutive (- 1,7%).

Après un accroissement de 10,9% en 1998, les **charges de personnel** se sont stabilisées à 914,3 millions de francs, soit une progression limitée à 0,1%. Les *charges de rémunération* sont en faible augmentation de 0,6% tandis que les *charges sociales et de prévoyance* et les *autres charges de personnel* diminuent globalement (- 1,4%).

Les **autres charges de fonctionnement** représentent 313,9 millions de francs ce qui correspond à une progression de 2,7% par rapport à 1998 (305,7 millions de francs).

Les *achats de petits équipements* diminuent (- 0,8 million de francs) de même que, pour la seconde année consécutive, les dépenses de *locations* (- 2,6 millions de francs) et les *redevances de crédit-bail* (- 1,6 million de francs) ; sont aussi en diminution les dépenses d'*ingénierie* (- 6,9 millions de francs) et les *primes d'assurances* versées suite à l'achèvement du chantier de l'Hôtel de Lassay (- 1,6 million de francs).

A l'inverse, les dépenses d'*études et de documentation* sont de nouveau en hausse (+ 1,7 million de francs) ; sont aussi en augmentation les dépenses d'*actions pédagogiques et d'information* (+ 8,5 millions de francs) qui comprennent notamment les frais engagés pour la tenue à Paris du Parlement mondial des enfants en octobre 1999, la *diffusion des images télévisées* des débats (+ 0,5 million de francs), les *réalisations audiovisuelles* (+ 1,2 million de francs) ainsi que les *frais d'affranchissement du courrier* et ceux de *télécommunication* (respectivement + 4,0 millions de francs et + 1,3 million de francs).

BUDGET DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
(TABLEAU SYNTHÉTIQUE)

	Réalisé 1998	Budget 1999	Réalisé 1999	Solde 1999	Variations 1999/1998
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 819 393	2 800 000	1 219 492	1 580 508	-56,75%
205 LOGICIELS	2 819 393	2 800 000	1 219 492	1 580 508	-56,75%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	132 691 259	117 328 000	184 454 603	-67 126 603	39,01%
213 CONSTRUCTIONS	70 490 584	93 300 000	134 227 291	-40 927 291	90,42%
215 MATÉRIEL ET OUTILLAGE	2 632 456	1 390 000	650 014	739 986	-75,31%
216 COLLECTIONS	2 871 846	1 740 000	11 723 649	-9 983 649	308,23%
218 AUTRES IMMOBILISATIONS	56 696 373	20 898 000	37 853 648	-16 955 648	-33,23%
27 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	50 995 993	28 000 000	46 674 999	-18 674 999	-8,47%
274 PRÊTS	50 995 993	28 000 000	46 674 999	-18 674 999	-8,47%
29 DÉPENSES IMPRÉVUES	0	2 000 000	0	2 000 000	
299 DÉPENSES IMPRÉVUES	0	2 000 000	0	2 000 000	
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	186 506 645	150 128 000	232 349 094	-11 321 773	24,58%
60 ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS	39 596 101	42 481 000	39 137 541	3 343 459	-1,16%
601 ACHATS DE FOURNITURES D'ATELIERS	5 842 713	6 400 000	6 148 178	251 822	5,23%
602 ACHATS DE PETITS ÉQUIPEMENTS	2 957 390	2 740 000	2 160 567	579 433	-26,94%
604 ACHATS DE FOURNITURES	13 744 981	15 731 000	14 085 686	1 645 314	2,48%
605 ACHATS DE FLUIDES	17 024 044	17 350 000	16 441 084	908 916	-3,42%
607 ACHATS DE MARCHANDISES	26 973	260 000	302 027	-42 027	1019,74%
61 SERVICES EXTÉRIEURS	87 502 420	79 805 000	85 456 184	-5 651 184	-2,34%
611 BASES DE L'A.N. ET BASES EXTÉRIEURES	2 021 440	2 580 000	2 496 476	83 524	23,50%
612 REDEVANCES DE CRÉDIT-BAIL	3 074 041	4 100 000	1 484 376	2 615 624	-51,71%
613 LOCATIONS	13 196 435	9 725 000	10 547 679	-822 679	-20,07%
615 TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANTS	51 273 118	45 490 000	52 975 450	-7 485 450	3,32%
616 PRIMES D'ASSURANCES	3 653 510	2 800 000	2 000 422	799 578	-45,25%
617 ÉTUDES ET DOCUMENTATION	14 283 876	15 110 000	15 951 781	-841 781	11,68%
62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	156 304 730	168 945 000	163 725 311	5 219 689	4,75%
621 PERSONNEL EXTÉRIEUR À L'A.N.	5 194 068	4 200 000	5 224 198	-1 024 198	0,58%
622 HONORAIRES	27 483 444	23 770 000	24 491 850	-721 850	-10,89%
623 INFORMATIONS	40 653 226	59 500 000	45 582 109	13 917 891	12,12%
624 IMPRESSIONS	26 705 298	26 250 000	26 835 982	-585 982	0,49%
625 TRANSPORT ET DÉPLACEMENTS	4 333 259	2 665 000	4 185 942	-1 520 942	-3,40%
626 FRAIS POSTAUX ET COMMUNICATIONS	51 676 601	52 215 000	57 090 275	-4 875 275	10,48%
628 RÉGIES D'AVANCES	258 834	345 000	314 955	30 045	21,68%

	Réalisé 1998	Budget 1999	Réalisé 1999	Solde 1999	Variations 1999/1998
63 IMPÔTS ET TAXES	18 829 055	17 586 500	18 753 982	-1 167 482	-0,40%
631 TAXES SUR LES SALAIRES	43 188	0	44 191	-44 191	2,32%
633 SYNDICAT DES TRANSPORTS PARISIENS	16 543 715	15 100 000	16 409 808	-1 309 808	-0,81%
635 IMPÔTS LOCAUX	2 065 488	2 300 000	2 155 664	144 336	4,37%
636 REDEVANCE DE L'AUDIOVISUEL	5 880	6 500	5 952	548	1,22%
637 TAXES ET DROITS SUR LES VÉHICULES	170 784	180 000	138 367	41 634	-18,98%
64 CHARGES DE PERSONNEL	912 522 151	929 073 000	914 310 610	14 762 390	0,20%
641 PERSONNELS STATUTAIRES	660 946 294	672 486 000	660 742 983	11 743 017	-0,03%
642 PERSONNELS CONTRACTUELS	29 887 056	32 051 000	33 380 288	-1 329 288	11,69%
643 PERSONNELS DE LA PRÉSIDENTE	7 398 061	7 421 000	7 981 409	-560 409	7,89%
644 AUTRES PERSONNELS	981 374	750 000	1 287 404	-537 404	31,18%
645 CHARGES SOCIALES	177 761 710	179 075 000	179 127 202	-52 202	0,77%
646 PRESTATIONS DIRECTES	18 723 714	18 925 000	19 165 988	-240 988	2,36%
647 AUTRES CHARGES SOCIALES	12 472 016	11 660 000	8 213 180	3 446 820	-34,15%
648 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	4 351 926	6 705 000	4 412 155	2 292 845	1,38%
65 CHARGES PARLEMENTAIRES	1 495 398 674	1 531 720 000	1 514 266 863	17 453 137	1,26%
651 INDEMNITÉS PARLEMENTAIRES	293 702 680	298 238 000	298 486 581	-248 581	1,63%
652 CHARGES SOCIALES	371 567 294	380 316 000	372 830 118	7 485 882	0,34%
653 FRAIS DE SECRÉTARIAT	744 939 686	760 010 000	759 261 129	748 871	1,92%
654 VOYAGES ET DÉPLACEMENTS	22 880 069	24 250 000	24 038 665	211 335	5,06%
655 CHARGES SUR RESSOURCES AFFECTÉES	2 023 469	500 000	0	500 000	-100,00%
656 REPRÉSENTATION DE L'A.N.	23 946 274	30 815 000	27 522 808	3 292 192	14,94%
658 AUTRES CHARGES PARLEMENTAIRES	36 339 202	37 591 000	32 127 562	5 463 438	-11,59%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 447 407	1 240 000	6 867 612	-5 627 612	99,21%
671 CHARGES EXCEPT./EXERCICE COURANT	3 211 881	1 240 000	5 742 109	-4 502 109	78,78%
674 CH. EXCEPT./EXERCICES ANTÉRIEURS	235 526	0	1 125 502	-1 125 502	377,87%
69 DÉPENSES IMPRÉVUES	0	18 000 000	0	18 000 000	
699 DÉPENSES IMPRÉVUES	0	18 000 000	0	18 000 000	
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 713 600 538	2 788 850 500	2 742 518 103	84 186 417	1,07%
70 VENTES DE MARCHANDISES	1 883 255	792 000	1 438 384	-646 384	-23,62%
706 REVERSEMENT DE L'A.G.R.A.N.	725 000	0	0	0	-100,00%
707 VENTES DE MARCHANDISES	485 154	367 000	415 799	-48 799	-14,30%
708 AUTRES PRODUITS ANNEXES	673 101	425 000	1 022 585	-597 585	51,92%
72 VENTES DE DOC. PARLEMENTAIRES	5 301 617	4 085 000	3 449 376	635 624	-34,94%
721 VENTES DE DOC. PARLEMENTAIRES	5 288 684	4 050 000	3 441 421	608 579	-34,93%
722 VENTES DE PUBLICATIONS DE L'A.N.	12 933	35 000	7 955	27 045	-38,49%

	Réalisé 1998	Budget 1999	Réalisé 1999	Solde 1999	Variations 1999/1998
73 CESSIONS D'APPROVISIONNEMENT	55 250	0	85 810	-85 810	55,31%
731 CESSIONS DE FOURNITURES	1 200	0	12 610	-12 610	950,85%
732 CESSIONS DE PETITS ÉQUIPEMENTS	54 050	0	73 200	-73 200	35,43%
75 PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 944 104	1 010 000	3 902 813	-2 892 813	100,75%
752 REVENUS DES IMMEUBLES	240 000	240 000	240 000	0	0,00%
753 RETENUES HLM-ILN	13 943	20 000	17 234	2 766	23,60%
755 PRODUITS/RESSOURCES AFFECTÉES	916 303	250 000	2 750 731	-2 500 731	200,20%
758 PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	773 858	500 000	894 848	-394 848	15,63%
76 PRODUITS FINANCIERS	6 175 467	6 500 000	6 737 334	-237 334	9,10%
762 REVENUS DES PRÊTS AU LOGEMENT	6 175 467	6 500 000	6 737 334	-237 334	9,10%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 300 655	3 170 000	6 035 125	-2 865 125	-41,41%
771 PROD. EXCEPT. EXERCICE COURANT	4 706 890	1 950 000	3 456 038	-1 506 038	-26,57%
774 PROD. EXCEPT. EXERCICES ANTÉRIEURS	3 908 051	0	1 518 961	-1 518 961	-61,13%
775 PRODUITS DE CESSIONS D'ACTIFS	765 336	550 000	591 481	-41 481	-22,72%
776 REMB. DES CIES D'ASSURANCES	920 378	670 000	468 644	201 356	-49,08%
78 REPRISE SUR PROVISIONS	85 000 000	0	30 000 000	0	
RECETTES PROPRES	110 660 347	15 557 000	51 648 842	-36 091 842	-53,33%
CHARGES TOTALES	2 900 107 183	2 938 978 500	2 974 867 197	-35 888 697	2,58%
CHARGES NETTES TOTALES	2 789 446 836	2 923 421 500	2 923 218 355	203 145	4,80%

Les dépenses d'informatique ont connu une vive croissance rendue nécessaire par les développements liés au passage à l'an 2000 des systèmes d'information et à l'Internet, et par l'extension du parc informatique. Ainsi, les frais d'*études et de recherches informatiques* sont en hausse (+ 1,1 million de francs), de même que les coûts de *maintenance informatique* (+ 1,0 million de francs) et les *redevances et locations informatiques* (+ 0,4 million de francs).

Enfin, les frais engagés pour les deux réunions du *Congrès du Parlement* en 1999 se sont élevés à 4,5 millions de francs dont un tiers a été pris en charge par le Sénat.

C - Les recettes propres

Les recettes encaissées ont dépassé les prévisions initiales qui faisaient état de 15,5 millions de francs de recettes budgétaires. Elles atteignent en effet 21,7 millions de francs, auxquels s'ajoutent 30 millions de francs de prélèvement sur les excédents des exercices antérieurs.

Les principales recettes proviennent de la vente de documents parlementaires (3,4 millions de francs), des intérêts des prêts au logement (6,7 millions de francs) et des ristournes accordées par les compagnies de transport (1,7 million de francs).

II - LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat recense l'ensemble des charges payées et des produits encaissés par l'Assemblée nationale. 98,9 % des charges et 97,5% des produits figurent déjà dans l'état d'exécution du budget, les autres constituant des charges et produits extra-budgétaires.

La quasi-totalité des charges extra-budgétaires concerne les dépenses relatives aux députés européens (35,9 millions de francs).

Outre l'exacte contrepartie de ces dernières, les produits extra-budgétaires sont principalement constitués des revenus tirés du placement de la dotation.

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
(TABLEAU SYNTHÉTIQUE)

	CHARGES		PRODUITS	
	1999	1998	1999	1998
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION	
60 Achats de fournitures et marchandises	39 137 541	39 596 102	70 Ventes de marchandises	1 438 384
61 Services extérieurs	85 456 184	87 502 420	72 Ventes de documents parlementaires	3 449 376
62 Autres services extérieurs	163 878 752	156 469 218	73 Cessions d'approvisionnement	85 810
63 Impôts, taxes et versements assimilés	18 753 982	18 829 055	74 Dotation de fonctionnement	2 691 072 406
64 Charges de personnel	914 310 610	913 052 547	75 Autres produits de gestion courante	39 789 035
65 Charges parlementaires	1 550 153 086	1 526 490 773		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	2 771 690 154	2 741 940 115	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	2 735 835 012
CHARGES FINANCIÈRES			PRODUITS FINANCIERS	
66 Charges financières	0	0	76 Produits financiers	35 576 670
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	0	0	TOTAL PRODUITS FINANCIERS	35 576 670
CHARGES EXCEPTIONNELLES			PRODUITS EXCEPTIONNELS	
67 Charges exceptionnelles	6 867 612	3 447 407	77 Produits exceptionnels	8 228 697
69 Dépenses imprévues	0	0	78 Reprises sur provisions	30 000 000
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 867 612	3 447 407	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 427 470
				0
			TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 427 470

89 Résultat de l'exercice	31 082 613	44 296 252		
TOTAL CHARGES	2 809 640 379	2 789 683 774	TOTAL PRODUITS	2 809 640 379
				2 704 683 774

Le tableau de la page précédente donne une présentation synthétique de l'évolution du compte de résultat entre 1998 et 1999.

Au total, le résultat comptable de l'exercice 1999 atteint 31,1 millions de francs, au lieu de 44,3 millions de francs en 1998.

III - LE BILAN

Le bilan de l'Assemblée nationale se caractérise notamment par l'absence de dettes financières et de stocks.

A - Les éléments de l'actif

Les **immobilisations nettes** représentent 85,8% de l'actif total. Elles ont progressé de 2.369,6 à 2.562,6 millions de francs (+ 8,1%) entre le 31 décembre 1998 et le 31 décembre 1999.

L'ensemble des *immobilisations incorporelles et corporelles nettes* est en augmentation sensible à 612,9 millions de francs¹ (+ 26,7%), illustrant les investissements importants réalisés au cours de l'exercice ; pour 1999, les amortissements pratiqués sur les immobilisations se sont élevés à 55,9 millions de francs contre 43,5 millions de francs l'année précédente (+ 28,5%).

Les *immobilisations financières* s'élèvent à 1.942,5 millions de francs et constituent une part essentielle de l'actif. Il s'agit à la fois de prêts et de placements financiers de type obligataire.

L'**actif circulant** comprend d'une part les créances, d'autre part les disponibilités.

¹ Du fait de l'absence d'inventaire lors de l'établissement du bilan d'ouverture en 1993, le bilan ne reflète qu'imparfaitement l'état du patrimoine mis à la disposition de l'Assemblée nationale : les immobilisations incorporelles et corporelles ne correspondent donc qu'aux dépenses d'investissement réalisées depuis le 1^{er} janvier 1993.

BILAN DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE (TABLEAU SYNTHÉTIQUE)

ACTIF		31/12/1999	31/12/1998	PASSIF		31/12/1999	31/12/1998
ACTIF IMMOBILISÉ				DOTATIONS ET RÉSERVES			
20 Immobilisations incorporelles		2 629 188	3 672 217	10 Dotation initiale et réserves		783 696 731	839 635 764
21 Immobilisations corporelles		610 260 371	479 482 281	11 Report à nouveau		811 843 126	797 546 873
27 Immobilisations financières		1 942 487 417	1 879 163 880	12 Résultat de l'exercice		31 082 613	44 296 252
29 Autres immobilisations		7 274 511	7 274 511	13 Dotations d'investissement		1 045 402 237	813 053 143
TOTAL DES IMMOBILISATIONS		2 562 651 487	2 369 592 889	TOTAL DOTATIONS ET RÉSERVES		2 672 024 706	2 494 532 032
ACTIF CIRCULANT				DETTES			
40 Fournisseurs		76 905	0	40 Fournisseurs		148 804 448	148 017 922
41 Créances et comptes rattachés		3 561 028	9 289 764	41 Créances et comptes rattachés		0	0
42 Personnel		4 394 394	1 157 551	42 Personnel		4 401 049	5 485 570
43 Sécurité sociale et autres organismes		1 182 684	597 582	43 Sécurité sociale et autres organismes		50 874 298	59 524 853
44 Etat et autres collectivités publiques		73 500 000	0	44 Etat et autres collectivités publiques		10 930 775	10 243 413
45 Liaison Caisses et Fonds		0	0	45 Liaisons Caisses et Fonds		93 901 678	84 785 982
46 Débiteurs divers		18 228 367	26 909 352	46 Créiteurs divers		4 958 335	12 129 037
47 Comptes d'attente et de transition		2 645 899	507 106	47 Comptes d'attente et de transition		1 967 378	1 926 709
50 Valeurs mobilières de placement		311 087 626	405 572 408				
51 Etablissements bancaires et assimilés		1 945 207	619 574	51 Etablissements bancaires et assimilés		0	497 517
53 Caisse		5 603 639	2 400 208				
54 Avances de missions et régies		1 988 517	527 381				

57 Virements internes	1 127 876	0	57 Virements internes	130 962	30 780
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	425 342 142	447 580 926	TOTAL DES DETTES	315 968 923	322 641 783
TOTAL ACTIF	2 987 993 629	2 817 173 815	TOTAL PASSIF	2 987 993 629	2 817 173 815

Les **créances** s'élèvent à 108,0 millions de francs ; il s'agit des *créances à recouvrer* (c'est-à-dire les créances afférentes à l'exercice 1999 qui ne seront recouvrées qu'après la fin de la période complémentaire) et des *débiteurs divers* (produits à recevoir de la Commission européenne au titre du programme TACIS d'appui à l'administration du Parlement de Russie, pour lequel l'Assemblée nationale a été retenue, dotation complémentaire de l'Etat de 73,5 millions de francs évoquée plus haut).

Les **disponibilités** sont constituées des valeurs mobilières de placement provenant de la dotation de l'année en cours. Elles ont reculées de 408,6 millions de francs à 321,7 millions de francs (- 21,3%). Cette diminution s'explique par l'importance des charges supportées sur l'exercice avant le début de la période complémentaire¹ et par le prélèvement sur les excédents des exercices antérieurs opéré en 1998 pour un montant de 85 millions de francs.

B - Les éléments du passif

Le total des **dotations et réserves** s'élève à 2.672,0 millions de francs, en progression de 7,1% par rapport à 1998 (soit + 177,5 millions de francs). Cette évolution globale résulte des variations suivantes :

- la diminution de la *dotation initiale et des réserves* de 55,9 millions de francs, contrepartie de l'amortissement évoqué plus haut ;

- l'accroissement du *report à nouveau (solde créditeur)* est de 14,3 millions de francs ; il représente la contraction de deux opérations de sens contraire : + 44,3 millions de francs, par affectation de la totalité du résultat comptable de l'exercice 1997, et - 30 millions de francs, par prélèvement sur les excédents des exercices antérieurs ;

- l'inscription du *résultat de l'exercice 1999* (31,1 millions de francs) ;

- l'augmentation de la *dotation d'investissement* de la contrepartie des dépenses d'investissement réalisées en 1999 ;

¹ En effet, les factures non parvenues à l'issue de la période complémentaire sont néanmoins comptabilisées au 31 décembre 1999 au passif et font l'objet d'un paiement effectif en 2000 ; les sommes correspondantes apparaissent donc toujours dans les disponibilités de l'actif du bilan à la date du 31 décembre 1999.

L'essentiel des **dettes** figurant au bilan concerne les fournisseurs de l'Assemblée nationale ainsi que les organismes sociaux et l'Etat.

L'importance des dettes à l'égard des fournisseurs (148,8 millions de francs) s'explique par la durée de la période complémentaire et par l'ampleur des dépenses engagées en 1999 mais non encore mandatées avant la fin de cette période (39,7 millions de francs).

Le montant des dettes sociales et fiscales (61,8 millions de francs) s'explique par l'existence d'un décalage d'environ un mois entre d'une part la constatation des cotisations et impositions dues et d'autre part leur paiement effectif.

Les comptes de liaison avec les Caisses de pensions et de retraites et les Fonds de sécurité sociale sont globalement créditeurs pour un montant total de 93,9 millions de francs.

Les créiteurs divers concernent essentiellement les sommes relatives au programme TACIS déjà évoqué (qui doivent, au fur et à mesure de leur versement par la Commission européenne, être reversées au partenaire de l'Assemblée nationale pour cette opération) et la part non dépensée de la subvention du ministère des Affaires étrangères relative aux députés européens, part qui sera reversée au Trésor après le règlement des comptes de l'Assemblée.

IV - LES COMPTABILITÉS ANNEXES

La **Caisse de pensions des anciens députés**, la **Caisse de retraites du personnel** de l'Assemblée nationale, les deux **Fonds de sécurité sociale des députés et du personnel**, ainsi que le **Fonds de garantie de ressources des anciens députés** constituent autant de comptabilités annexes.

Cependant, en application du principe de l'unité de caisse, la totalité des paiements de celles-ci est effectuée par l'intermédiaire de la Trésorerie de l'Assemblée nationale. Dès lors, les comptabilités annexes sont reliées à la comptabilité de l'Assemblée par des comptes de liaison dont - on l'a vu - les éventuels soldes apparaissent au bilan de l'Assemblée.

Les ressources de ces comptabilités annexes sont constituées par les cotisations obligatoires de leurs ressortissants et par des contributions de l'Assemblée nationale s'analysant comme des cotisations patronales. En outre, les Caisses de pensions et de retraites bénéficient d'une subvention d'équilibre de l'Assemblée dont le montant est calculé à la stricte hauteur des besoins.

Enfin, l'**Exposition permanente de Versailles** a été également érigée en comptabilité annexe afin de permettre un meilleur suivi comptable. Son compte de résultat est équilibré par une subvention de l'Assemblée nationale figurant au budget de celle-ci parmi les dépenses de communication.

Les tableaux des pages suivantes présentent les principales données des comptes de résultat et des bilans de ces six comptabilités annexes.

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXPOSITION PERMANENTE DE VERSAILLES
(TABLEAU SYNTHÉTIQUE)

	CHARGES		PRODUITS	
	1999	1998	1999	1998
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION	
60 Achats de fournitures	248 378	240 217	70 Personnel mis à disposition	3 849 012
61 Services extérieurs	500 770	961 336	71 Recettes de billetterie	532 353
62 Services liés à l'Exposition	2 235 762	3 127 541	72 Subvention de l'A.N.	6 823 510
64 Charges de personnel	8 292 607	8 389 205		
66 CHARGES FINANCIÈRES	0	0	76 PRODUITS FINANCIERS	0
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	72 641
TOTAL CHARGES	11 277 516	12 718 299	TOTAL PRODUITS	11 277 516
				12 718 299

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT DU FONDS DE GARANTIE DE RESSOURCES
(TABLEAU SYNTHÉTIQUE)

	ACTIF		PASSIF	
	31/12/1999	31/12/1998	31/12/1999	31/12/1998
ACTIF IMMOBILISÉ				
27 Immobilisations financières	0	0	10 868 202	10 000 000
			0	9 680
			2 962 389	858 522
ACTIF CIRCULANT				
45 Liaison A.N.	13 830 590	10 868 202	0	0
51 Etablissements bancaires et assimilés	0	0	0	0
TOTAL ACTIF	13 830 590	10 868 202	13 830 590	10 868 202

	CHARGES		PRODUITS	
	1999	1998	1999	1998
CHARGES D'EXPLOITATION				
62 Charges courantes	0	0	1 136 282	1 120 448
64 Prestations	446 419	2 502 803	2 272 525	2 240 878
65 Autres charges courantes	0	0	0	0
66 CHARGES FINANCIÈRES	0	0	0	0
PRODUITS D'EXPLOITATION				
73 Cotisations				
74 Contributions de l'A.N.				
75 Autres produits courants				
76 PRODUITS FINANCIERS				

67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0
89 Résultat de l'exercice	2 962 389	858 522		
TOTAL CHARGES	3 408 807	3 361 325	TOTAL PRODUITS	3 361 325

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT DU FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE DU PERSONNEL
(TABLEAU SYNTHÉTIQUE)

	ACTIF		PASSIF	
	31/12/1999	31/12/1998	31/12/1999	31/12/1998
ACTIF IMMOBILISÉ				
27 Immobilisations financières	45 254 905	44 205 882	90 262 054	81 225 211
			12 394	12 394
			6 771 613	9 036 842
ACTIF CIRCULANT				
45 Liaison A.N.	51 704 737	45 982 147	0	0
51 Etablissements bancaires et assimilés	86 419	86 419	0	0
TOTAL ACTIF	97 046 060	90 274 448	97 046 060	90 274 448
CHARGES				
CHARGES D'EXPLOITATION				
62 Charges courantes	1 400	8 420	31 564 124	25 645 274
64 Prestations	49 515 341	45 398 313	23 116 893	26 829 110
65 Autres charges courantes	0	0	622 894	473 556
66 CHARGES FINANCIÈRES			0	0
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	64 580	51 582	1 049 023	1 547 217
PRODUITS				
PRODUITS D'EXPLOITATION				
73 Cotisations				
74 Contributions de l'A.N.				
75 Autres produits courants				
76 PRODUITS FINANCIERS			0	0
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS			1 049 023	1 547 217

89 Résultat de l'exercice		6 771 613	9 036 842		
TOTAL CHARGES		56 352 933	54 495 157	TOTAL PRODUITS	54 495 157

COMPTE DE RÉSULTAT DE LA CAISSE DE RETRAITES DU PERSONNEL
(TABLEAU SYNTHÉTIQUE)

	CHARGES		PRODUITS	
	1999	1998	1999	1998
62 CHARGES EXTERNES				
622 Honoraires	0	0	25 057 052	24 580 757
			811 413	971 277
64 PRESTATIONS				
641 Prestations vieillesse	171 604 079	163 959 664		
642 Pension orphelin/allocation d'études	1 159 861	4 315 352		
643 Allocation temporaire/rente invalidité	439 209	1 176 463		
644 Prestations familiales	274 821	437 936		
645 Allocations spécifiques	0	287 596		
65 AUTRES CHARGES COURANTES				
653 Remboursements de cotisations	12 374	216	50 967 355	50 033 613
658 Charges diverses de gestion courante	24 748	562	96 679 272	94 592 141
66 CHARGES FINANCIÈRES				
66	0	0	0	0
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES				
67	0	0	0	0
TOTAL CHARGES	173 515 092	170 177 789	173 515 092	170 177 789
73 COTISATIONS				
731 Cotisations obligatoires				
732 Rachats de cotisations				
74 CONTRIBUTIONS				
741 Contributions de l'A.N.				
742 Subvention de l'A.N.				
75 AUTRES PRODUITS COURANTS				
751 Prestations à charge de tiers				
758 Produits divers de gestion courante				
76 PRODUITS FINANCIERS				
76				
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS				
77				
TOTAL PRODUITS	173 515 092	170 177 789	173 515 092	170 177 789

COMPTE DE RÉSULTAT DE LA CAISSE DE PENSIONS DES ANCIENS DÉPUTÉS
(TABLEAU SYNTHÉTIQUE)

	CHARGES		PRODUITS	
	1999	1998	1999	1998
62 CHARGES EXTERNES				
622 Honoraires	0	0	45 629 030	46 522 275
			0	1 818 369
64 PRESTATIONS				
641 Prestations vieillesse	356 885 785	337 199 369		
642 Pension orphelin/allocation d'études	3 393 232	20 741 392	91 258 061	96 681 286
643 Allocation temporaire/rente invalidité	107 685	3 146 276	223 604 457	216 354 942
644 Prestations familiales	68 579	106 485		
645 Allocations spécifiques	0	102 094		
65 AUTRES CHARGES COURANTES				
653 Remboursements de cotisations	36 268	0	0	0
658 Charges diverses de gestion courante	0	81 255	0	0
66 CHARGES FINANCIÈRES	0	0	0	0
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	0
TOTAL CHARGES	360 491 548	361 376 871	360 491 548	361 376 871
73 COTISATIONS				
731 Cotisations obligatoires				
732 Rachats de cotisations				
74 CONTRIBUTIONS				
741 Contributions de l'A.N.				
742 Subvention de l'A.N.				
75 AUTRES PRODUITS COURANTS				
751 Prestations à charge de tiers				
758 Produits divers de gestion courante				
76 PRODUITS FINANCIERS				
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS				
TOTAL PRODUITS	360 491 548	361 376 871	360 491 548	361 376 871

V - LES REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN

Conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi n°79-563 du 6 juillet 1979, les crédits nécessaires au paiement de l'indemnité des représentants de la France au Parlement européen, qui ne sont ni députés ni sénateurs, sont fixés, gérés et contrôlés dans les mêmes conditions que les dépenses du Parlement. Cependant, ils ne sont pas inscrits au budget des Charges communes mais à celui du ministère des Affaires étrangères (chapitre 37-93) et ne sont pas inclus dans le budget de chacune des assemblées.

Aux termes de la loi susvisée, les députés européens sont affiliés, pour l'assurance vieillesse, au régime général et au régime complémentaire de l'IRCANTEC. Pour l'assurance maladie et les prestations familiales, ils ont le choix entre le régime de l'Assemblée nationale et celui du Sénat.

Les crédits relatifs aux députés européens permettent d'assurer le versement de l'indemnité parlementaire (identique en brut à celle perçue par un député), les cotisations patronales au régime général et à l'IRCANTEC ainsi que les contributions au fonds de sécurité sociale des députés.

Pour 1999, l'Assemblée nationale avait reçu un crédit de 33,1 millions de francs. Les dépenses totales se sont élevées à 35,9 millions de francs. Cette augmentation des dépenses s'explique par la prise en charge de 69 parlementaires européens (contre 52 auparavant) depuis les élections de juin 1999. La différence, à savoir 2,8 millions de francs, a été reversée par le Sénat qui ne gère désormais plus que 18 parlementaires européens.

EXAMEN EN COMMISSION

Au cours de sa réunion du mercredi 29 novembre 2000, la Commission a procédé à l'audition de MM. Serge Janquin, Daniel Paul et Henri Cuq, Questeurs, qui ont répondu aux questions de MM. Charles de Courson, Didier Chouat et Jacky Darne.

Après le départ de MM. les Questeurs et l'intervention de M. Charles de Courson, la Commission a, sur proposition de son Président, adopté deux arrêtés donnant quitus à MM. les Questeurs et décharge au Trésorier de leur gestion pour l'exercice 1999 :

- le premier portant règlement des comptes de l'Assemblée nationale ainsi que des Caisses de pensions et de retraites, des Fonds de sécurité sociale, du Fonds de garantie de ressources des anciens députés et de l'Exposition permanente de Versailles,
- le second portant règlement des comptes des représentants au Parlement européen.

M. Didier Mathus, Président, a ensuite présenté les grandes lignes du présent rapport et fait part du contenu de l'annexe consacrée aux dépenses d'informatique, de bureautique et d'information multimédia en 1999.

Après l'intervention de M. Jacky Darne, la Commission a approuvé le présent rapport et autorisé sa publication.

A N N E X E

LES DÉPENSES D'INFORMATIQUE, DE BUREAUTIQUE ET D'INFORMATION MULTIMÉDIA EN 1999

Avant d'analyser les conditions dans lesquelles l'Assemblée nationale a utilisé au cours de l'exercice 1999 les crédits dont elle dispose dans les domaines de l'informatique, de la bureautique et de l'information multimédia, il convient d'apporter quelques précisions sur les structures administratives de gestion de ces crédits.

La plus importante d'entre elles est **le service des Systèmes d'information** dont le champ de compétences s'étend aussi bien aux applications de gestion qu'aux applications législatives et documentaires. Ce service échappe au demeurant à la dichotomie des services dits « législatifs » et des services dits « administratifs » qui caractérise en règle générale l'organisation administrative de l'Assemblée. Il est en effet placé sous l'autorité conjointe des deux Secrétaires généraux.

Les seuls crédits d'informatique et de bureautique dont la gestion ne relève pas du service des Systèmes d'information sont, d'une part ceux qui sont destinés à l'acquisition des équipements personnels des députés et d'autre part les dotations prévues pour l'achat et la maintenance des équipements des groupes. Ces crédits sont gérés par **le service des Achats et moyens matériels** dont le budget supporte également le coût des consommables.

S'agissant du domaine plus récent de l'information multimédia, une structure de gestion spécifique – **la division de l'Information multimédia** – a été créée en 1998 au sein du service de la Communication. Le responsable de cette structure a toutefois parmi ses missions celle d'exercer auprès du directeur du service des Systèmes d'information un rôle de coordination dans le domaine de la conception et de la réalisation des applications législatives et documentaires. En outre, les dépenses d'informatique courantes se rapportant aux matériels et aux logiciels utilisés par la nouvelle structure restent totalement gérées par le service des Systèmes d'information. L'enveloppe budgétaire allouée à la division de l'Information multimédia lors de sa création recouvre donc exclusivement les crédits nécessaires aux dépenses spécifiques du site

internet et des sites intranet de l'Assemblée nationale ainsi qu'à la production de cédéroms.

L'exercice 1999 a été marqué par une sensible progression de l'ensemble des dépenses d'informatique et de bureautique notamment liée à la préparation de l'échéance de l'an 2000 (I) et par la montée en puissance des dépenses réalisées au titre de l'information multimédia (II).

Le tableau ci-dessous retrace les dépenses d'informatique, de bureautique et d'information multimédia réalisées en 1999 :

(en millions de francs)	
Dépenses réalisées par le service des Systèmes d'information	27,77
Dépenses réalisées par le service des Achats et moyens matériels	9,20
Enveloppe information multimédia	2,12
TOTAL	39,09

I – LA SENSIBLE PROGRESSION DES DÉPENSES D'INFORMATIQUE ET DE BUREAUTIQUE

Les dépenses gérées par le service des Systèmes d'information ont globalement progressé de 19,2% pour atteindre 27,77 millions de francs.

A – Un effort exceptionnel : la préparation de l'échéance de l'an 2000

Cette augmentation s'explique en premier lieu par la préparation de l'échéance de l'an 2000, laquelle a en particulier entraîné au cours des exercices 1998 et 1999 **la mise à niveau ou le renouvellement de la totalité du parc micro-informatique des services** composé de plus de 800 postes de travail. De ce fait, les dépenses d'acquisition de matériel informatique se sont accrues de 19,7% pour atteindre 10,94 millions de francs. Le renouvellement ainsi effectué a également amélioré les capacités d'adaptation des équipements aux modes de communication par internet.

Le service des Systèmes d'information a par ailleurs **conduit une opération exceptionnelle de contrôle de l'aptitude des équipements des députés à franchir l'échéance de l'an 2000**, dont le coût s'est élevé à 114.925 francs.

La même échéance a **imposé la vérification systématique de l'adaptation des équipements des services et des diverses applications informatiques**. L'exécution de ces travaux n'a pu être exclusivement effectuée par les personnels du service et a donc donné lieu à l'assistance d'entreprises spécialisées.

B – La poursuite de la rénovation des applications législatives et documentaires

La progression globale des dépenses d'assistance et de développement (+ 21,2% pour atteindre 6,13 millions de francs) s'explique également par la poursuite de **la rénovation des applications législatives et documentaires**. C'est ainsi qu'ont été mises en service les nouvelles bases « Archives » et « Tribun » qui constituent les principaux éléments d'un système d'information appelé à intégrer toutes les activités parlementaires.

Est intervenue également la mise en service d'un système de consultation d'**une bibliothèque interne de cédéroms documentaires** accessible en particulier aux députés en connectant leurs équipements au réseau informatique de l'Assemblée.

L'existence d'un tel système devrait favoriser la stabilisation des dépenses liées aux **abonnements et aux interrogations des bases de données documentaires externes**. Ces dépenses ont en effet fortement progressé en 1999 (+ 50,6% pour atteindre 2,13 millions de francs)

La mise en œuvre de ces priorités a conduit à reporter sur les exercices 2000 et 2001 l'exécution de certains projets importants tels que la rénovation des grandes applications de gestion (les applications « comptabilité » et « paies ») tandis qu'il était décidé de faire appel à une assistance extérieure pour la gestion des prestations de sécurité sociale. Les choix ainsi effectués expliquent le montant limité des dépenses consacrées aux achats de logiciels (1,2 million de francs, en diminution de 56,7% par rapport à 1998).

C – Les charges de maintenance et les achats de matériels

L'exercice 1999 s'est par ailleurs caractérisé par la croissance inéluctable des **charges de maintenance** consécutives au développement des équipements en matériels et en logiciels (+ 26% pour atteindre 5,07 millions de francs).

Une partie de cette augmentation s'explique toutefois par une action nouvelle, à savoir la mise en place d'**une assistance technique auprès des députés** pour la maintenance de leurs équipements personnels situés dans les locaux de l'Assemblée nationale. Les dépenses réalisées tant pour l'initiation des députés aux nouvelles technologies de l'information que pour cette nouvelle assistance technique se sont élevées au total à 673.608 francs.

Si l'on exclut ces actions spécifiques en direction des députés, il convient de rappeler que le service des Systèmes d'information n'est pas appelé de manière générale à intervenir à l'égard de leurs équipements informatiques et bureautiques comme à l'égard de ceux des groupes.

C'est le service des Achats et moyens matériels qui règle avec ses crédits les factures correspondant aux **achats de matériel informatique et bureautique par les députés**. Ceux-ci peuvent faire appel aux fournisseurs de leur choix, l'administration ne contrôlant que la conformité de la dépense à l'objet du crédit. Ce dernier est constitué d'une «enveloppe» de 100.000 francs couvrant une période de 5 ans, chevauchant le cas échéant deux législatures. Le matériel demeure la propriété des députés, même après la fin de leur mandat.

Le coût budgétaire de cette enveloppe est de l'ordre de 65 millions de francs sur 5 ans, soit un coût supérieur d'environ 8 millions de francs à celui qui devrait résulter de la multiplication de son montant par l'effectif des députés (577). Ceci est dû au remplacement d'un certain nombre de députés par leur suppléant auquel est attribué une enveloppe informatique dès le début de son mandat.

La dépense budgétaire moyenne au titre de cette enveloppe est donc un peu supérieure à 12 millions de francs. Elle est bien entendu plus élevée au cours des années de renouvellement général de l'Assemblée ainsi qu'au cours de celles qui marquent le cinquième anniversaire d'élections législatives succédant à une dissolution. L'année 1999 ne présentait pas l'une ou l'autre de ces caractéristiques, ce qui explique que la dépense budgétaire se soit seulement élevée à 6,25 millions de francs, le service des Achats et moyens matériels ayant réglé 613 factures pour le compte de 342 députés.

Il convient d'observer que la création de l'«enveloppe informatique» remonte à 1990 et que son montant demeure fixé depuis lors à 100.000 francs. Cette enveloppe ne couvre pas toutes les dépenses informatiques des députés, l'allongement de la liste des fournitures et de prestations de services éligibles ayant plus que compensé la baisse tendancielle des prix des matériels.

S'agissant de l'**équipement informatique et bureautique des groupes**, le service des Achats et moyens matériels règle les dépenses d'acquisition et prend en charge les frais de maintenance. Chaque groupe dispose d'un crédit comportant une part fixe et une part proportionnelle à ses effectifs. En 1999, les dépenses d'acquisition se sont élevées au total à 1,67 million de francs tandis que celles de maintenance ont représenté 385.543 francs.

Il est à noter que le service des Achats et moyens matériels n'exerce pas de rôle de conseil auprès des groupes qui ne bénéficient pas non plus du support technique du service des Systèmes d'information. La maintenance de l'équipement des groupes est donc exclusivement assurée par des intervenants extérieurs.

II – LA MONTÉE EN PUISSANCE DES DÉPENSES RÉALISÉES AU TITRE DE L'INFORMATION MULTIMÉDIA

Dotée d'un peu plus de 700.000 francs en 1998, l'enveloppe budgétaire de l'information multimédia a été portée à 2,17 millions de francs en 1999. Ce triplement correspond pour une part à l'intégration à cette enveloppe de crédits précédemment imputés sur d'autres budgets, notamment de celui de 250.000 francs couvrant les **frais d'hébergement du site internet** jusqu'alors géré par le service des Systèmes d'information.

Il est à noter que l'achèvement de la nouvelle base de données relatives aux députés («Tribun») évoqué précédemment, a permis à l'Assemblée de détenir la maîtrise de la totalité de la production des données diffusées sur le site internet. Cette situation nouvelle s'est accompagnée d'un changement de la société titulaire du contrat d'hébergement du site dont les prestations ne donnaient pas entièrement satisfaction. L'hébergement du site chez le nouveau titulaire a débuté le 1^{er} décembre 1999.

Par ailleurs, l'année 1999 a été marquée par l'ouverture du site extranet des députés en avril et du site intranet des services en décembre.

Sur le plan budgétaire, le crédit de 2,17 millions de francs initialement alloué à l'information multimédia a été presque intégralement consommé en cours d'exercice puisque la dépense effective s'est élevée à 2,12 millions de francs.

Le poste de dépense le plus important a été constitué par la première tranche de **réalisation du cédérom institutionnel de l'Assemblée nationale** pour laquelle un marché par appel d'offres avait été lancé à la fin de l'année 1998. Le coût total de ce marché s'est élevé à 1,99 million de francs et a représenté une dépense de près de 650.000 francs au titre de l'exercice 1999.

Le deuxième poste de dépense a été constitué par l'organisation de **la fête de l'Internet** dans les locaux de l'Assemblée et par la participation de celle-ci **au salon du Livre**. Le montant total des dépenses engagées pour ces deux opérations s'est élevé à 274.000 francs.

Le Parlement des enfants au moins de juin et **le Parlement mondial des enfants** au mois d'octobre ont représenté au titre de l'information multimédia des dépenses s'élevant respectivement à 113.311 francs et 269.427 francs. La principale dépense exposée pour cette manifestation (130.000 francs) a résulté de la retransmission des débats du Parlement mondial des enfants sur internet. Elle a également couvert la retransmission de la fête de l'Internet.

Quatrième poste de dépense important : **la réalisation de six cédéroms reprenant les rapports des commissions d'enquête et des missions d'information communes**. Cette réalisation a représenté un coût de 84.800 francs. Son bilan a été effectué à la fin de l'année 1999. Compte tenu du caractère inégal de la diffusion des différents cédéroms, il a été décidé de ne plus en éditer qu'un seul par an, reprenant à des fins de diffusion mais aussi d'archivage l'ensemble des rapports publiés par l'Assemblée nationale dans l'année.

N° 2774.- Rapport de M. Didier Mathus, au nom de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes, sur les comptes de l'Assemblée nationale de l'exercice 1999.